



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Catherine VERAN à Gérard GALLE
Hélène MARTIN à Inès PRIEUR DE LA COMBLE

Absent : Gérard BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2025/042 : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine– catégorie C

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'aboutissement du projet de transformation de l'actuelle bibliothèque en Pôle culturel a nécessité les moyens humains associés et le recrutement d'un agent qualifié dans les domaines culturel, littéraire et numérique.

C'est pourquoi un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques a été créé par délibération n°2023/015 du 06 février 2023.

Un agent en disponibilité dans une autre collectivité a été recruté en tant qu'agent contractuel pendant deux ans sur ce poste. A l'issue de ces deux années, l'agent ayant donné entière satisfaction, et comme la collectivité s'y était engagée dès le recrutement, il convient de procéder à sa réintégration/mutation au sein des effectifs municipaux à compter du 1^{er} juin 2025.

Pour ce faire, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine correspondant au grade de l'agent concerné.

Il est rappelé que le salaire brut chargé de ce poste sera financé à 70% pendant encore 3 ans par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025

APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean MANSION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »